

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 novembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° II-3107

présenté par  
le Gouvernement

à l'amendement n° 2597 de la commission des finances

-----

**ARTICLE 65**

Compléter cet amendement par l'alinéa suivant :

« II. – Le I entre en vigueur le lendemain de la publication de la présente loi. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'article 273 de la LFI pour 2019, prévoyant une contribution de l'Agefiph à hauteur de 25 M€, est supprimé par l'amendement n° 2597 présenté par le rapporteur général.

Afin d'assurer de l'effectivité de cette suppression au cours de l'année 2019, ce sous-amendement de précision prévoit expressément une entrée en vigueur de l'article 65 le lendemain de la publication du texte, et non au 1<sup>er</sup> janvier 2020 comme prévu à l'article 1 du projet de loi de finances pour 2020, ce qui rendrait la disposition sans effet.